



Pension alimentaire payée en espèces

Par **BMWette**, le 25/11/2016 à 09:58

Bonjour, je me permets de vous demander conseil encore aujourd'hui au sujet de la pension alimentaire. Le père de mon fils, interdit bancaire, me règle la PA depuis 15 ans en espèces. Comme il a entamé une procédure pour diminuer la pension, son avocate lui a conseillé de me faire un versement pour qu'il y ait une trace écrite et il me demande mon RIB. Or, je n'ai aucune envie de lui communiquer mes coordonnées bancaires. Existe-t-il un autre moyen? Merci par avance pour vos réponses. Cordialement, GB

Par **BMWette**, le 25/11/2016 à 11:02

Je voulais dire "virement" au lieu de versement.

Par **jos38**, le 25/11/2016 à 11:22

bonjour. pourquoi ne pas donner vos coordonnées? il ne peut rien en faire, il n'y aura pas votre code et numéro de carte bleue, juste votre numéro de compte, il ne pourra pas en retirer de l'argent ni le consulter sur internet sans le code d'accès

Par **BMWette**, le 25/11/2016 à 11:31

Tout simplement parce qu'il me harcèle depuis 15 ans et que toute sa famille étant dans la

police nationale, il peut aisément connaître ma vie au travers de mes compte (même sans procédure légale)
Je vais donc ouvrir un autre compte en banque réservé uniquement à la pension alimentaire.
Je sais que ça peut vous paraître ridicule, voire un tantinet paranoïaque mais je sais à qui j'ai affaire.
Merci d'avoir répondu.
Bonne journée à vous!
GB

Par **jos38**, le **25/11/2016** à **12:24**

non ce n'est pas ridicule, j'ai lu vos autres posts. oui, c'est une solution d'ouvrir un compte réservé à cette pension. autrement, il y a le mandat-cash à -service postal- il garde le récépissé pour preuve

Par **Visiteur**, le **25/11/2016** à **14:00**

Bonne idée en effet.
Mais je remarque que vous au moins, vous percevez la pension ! Il y a tellement de cas où c'est le contraire.